

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

L'OUVRIER DIAMANTAIRe

À ses Abonnés
À ses Lecteurs
À ses Amis

1924-1925

Nous empruntons à l'organe de la Fédération Suisse des Ouvriers sur Métaux et Horlogers « La Lutte Syndicale », l'article suivant dû à la plume de Ch. Hubacher, l'un de ses secrétaires.

Ajoutons que Hubacher représentait les diamantaires suisses — affiliés à la Fédération des Métaux — à la « Conférence des changes » tenue à Anvers en Mai dernier.

Au gui l'an vieux, au gui l'an neuf !

Personne n'a vu avec regret s'éclipser l'année 1924 qui, bien qu'ayant apporté une amélioration dans la situation générale, n'a pas rendu au monde son équilibre économique.

1924, sixième année depuis celle qui termina la grande tuerie internationale, n'a, pas plus que les années précédentes, réalisé les espérances des victimes, que les promesses des grands menteurs de la grande guerre.

Celle-ci devait être la dernière. Après elle une ère de félicité devait régner sur le monde, les petits peuples devaient pouvoir disposer d'eux-mêmes; c'était pour détruire le militarisme, pour que leurs enfants n'aient plus à assister à des scènes de carnage, que les grands naïfs marchaient à l'abattoir, cependant que les grands capitaines et autres grands roublards se trouvaient embusqués à 100 kilomètres du front, prêts à prendre la poudre d'escampette à la moindre alerte.

1924 nous a montré, une fois de plus, que le monde n'avait rien appris au spectacle tragique des rouges horizons. Le militarisme est toujours aux honneurs; la foule reste encore en admiration à la vue d'un monsieur quelconque affublé d'un uniforme, de galons et d'un sabre. Notre petite Suisse a sacrifié de

nouveau en 1924 plus de cent millions pour un militarisme d'opérette. Dans le monde entier les budgets militaires se sont chiffrés par dizaines de milliards. Les armements redoublèrent, on construisit des engins de destruction toujours plus grands, plus perfectionnés, plus rapides et plus meurtriers. En attendant la dernière des guerres, on continua, aussi en 1924, à se battre un peu partout.

L'an neuf ne modifia en rien cette triste mentalité. Les guerres continueront sur tous les points du globe tant que le capitalisme, nécessité économique, n'aura pas atteint son apogée et fait place à un système de production et de répartition plus rationnel et plus humain.

Car le capitalisme, c'est le régime de production anarchique, d'exploitation et de concurrence insensées, c'est la lutte pour la possession des matières premières et pour de nouveaux débouchés. C'est en prévision de ces luttes que l'on entretient dans chaque pays un coûteux militarisme; c'est pour assurer au capitalisme national (qui a cependant toujours plus tendance à s'internationaliser) une situation privilégiée, que l'on ne craint pas de jeter les peuples les uns contre les autres, en leur faisant croire qu'ils défendent leurs patries.

Le capitalisme, c'est l'exploitation, non pas seulement de la machine, mais surtout de l'homme. Le capitalisme ne s'embarrasse pas de scrupules. Il faut que les capitaux investis rapportent le plus possible. C'est ainsi que se sont édifiées les grandes fortunes modernes. Aussi avec ce régime l'ouvrier ne peut rien par lui-même. Il est obligé de se grouper avec ses collègues de labeur s'il veut obtenir des conditions de travail supportables et un salaire tant soit peu convenable. Pour réaliser cela, il faut que que les organisations ouvrières entrent en lutte avec le capitalisme, car celui-ci ne cède rien de bon gré.

Cette attitude intransigeante, avare, égoïste, du monde capitaliste, provoque des conflits économiques qui prennent toujours une plus grande extension et, ce que l'on appelle la lutte de classe, que d'autrins voudraient remplacer par la collaboration des classes. Seulement, la collaboration des classes, ainsi que la comprend le monde capitaliste, n'entend pas la loyale répartition des profits réalisés grâce au capital et au travail, c'est l'exploitation de la classe laborieuse par la classe dite supérieure.

Aussi, de cette « collaboration », les ouvriers avertis n'en veulent pas. Ils préfèrent recourir à la lutte quand il n'est pas possible d'obtenir autrement les revendications présentées.

Si des vœux servaient à quelque chose, nous formerions, pour 1925, celui de voir la classe ouvrière devenir plus consciente d'elle-même, de sa valeur, de ses droits; de la voir se grouper beaucoup plus étroitement pour la lutte quotidienne en faveur de son indépendance économique, afin que les prochaines années lui apportent avec la liberté et le bien-être qui doivent couronner le travail, la paix indispensable à l'épanouissement de toutes les forces créatrices.

Mais nous savons que les vœux ne valent que pour autant qu'ils sont réalisables par l'action. A nous de persévérer dans l'œuvre commencée par nos aînés, pour que se réalise un jour la société idéale, où le travail et les travailleurs ne seront plus exploités par le capital, mais honorés et estimés à leur juste valeur.

Puisse 1925 marquer un nouveau renforcement des forces ouvrières et ramener dans leurs rangs l'unité si nécessaire pour la lutte de chaque jour.

Ch. HUBACHER.

UN DANGER POUR NOTRE INDUSTRIE

LA TAXE A L'EXPORTATION

LA RÉPONSE DES PARLEMENTAIRES

A la protestation que nous avions élevée contre les projets gouvernementaux tendant à appliquer la taxe de 1,30 % sur les exportations, nous avons reçu des parlementaires les réponses suivantes :

Paris, le 26 Novembre 1924.

Mon cher Secrétaire,

Je vous remercie de la documentation précieuse que vous m'avez adressée sur la répercussion sur vos industries, des projets financiers du Gouvernement.

Je ne manquerai pas d'utiliser vos suggestions pour éclairer le Groupe radical de la Chambre et d'autre part le Ministre des Finances lui-même.

Votre dévoué.

PETITJEAN.

Paris, le 26 novembre 1924.

Monsieur,

J'ai déjà répondu aux Patrons Diamantaires dont j'ai reçu une lettre analogue à la vôtre, que je ne perdrais pas de vue vos intérêts communs.

J'espère que la taxe d'exportation contre laquelle s'est prononcée la Commission des Douanes sera abandonnée.

Bien à vous.

A. BERTHOD.

D'autre part, nous publions ci-dessous la réponse de notre camarade Henri Ponard, député du Jura. Cette lettre nous est parvenue par l'intermédiaire de la Fédération des Coopératives Diamantaires, à qui elle fut adressée avec prière de nous la communiquer ainsi qu'à la Chambre Syndicale Patronale :

Paris, le 2 Décembre 1924.

Aux requêtes que m'ont transmises la Fédération des Coopératives, la Chambre Syndicale Patronale, Les Syndicats Ouvriers Diamantaires et Lapidaires Français, voici ou en est exactement la question du Chiffre d'affaires à l'exportation pour les diamantaires et lapidaires.

J'ai remis à Compère Morel, membre de la Commission des Finances de la Chambre, le rapport que tu m'as adressé ainsi que celui que m'a envoyé M. Emile Dalloz.

La Commission des Finances, décidée d'arriver à la suppression totale de la taxe sur le chiffre d'affaires, a pris la détermination de supprimer dès cette année, la taxe pour tous les chiffres inférieurs à 200.000 fr. Cela représente une exonération s'appliquant à environ 800.000 contribuables sur environ 1.500.000 assujettis. Pour compenser le vide fait dans le budget, la Commission, d'accord avec le Gouvernement, a décidé de maintenir et même d'établir la taxe à l'Exportation sur certains chiffres d'affaires d'ordre spéculatif ou financier dont les opérations défavorisent notre change.

Lorsque j'ai reçu d'Edmond Ponard la protestation de l'Union des Syndicats Ouvriers Diamantaires, j'ai demandé à Vincent Auriol, Président de la Commission des Finances, d'en prendre connaissance et me dire ce qu'il en pensait.

Au premier coup d'œil il m'a dit :

« Mais c'est entendu ! Du moment que ces gens ne spéculent pas, mais bien au contraire ne livrent que du travail et importent des devises étrangères au lieu d'exporter des capitaux, ils seront certainement exonérés ».

Pour être mieux fixé encore, je viens de revoir M. Deline, chef du service du chiffre d'affaires au Ministère des Finances, qui m'a précisé ainsi la question.

Pour les diamantaires et lapidaires, seront exonérés tous les chiffres d'affaires inférieurs à 200.000 francs (comme pour tout le monde), à l'exportation comme à l'intérieur.

Pour les chiffres d'affaires supérieurs à 200.000 francs qui favorisent notre change par l'importation de devises étrangères, ce qui est bien le cas pour vos industries lapidaires et diamantaires, il y aura exonération totale quel que soit le montant du chiffre d'affaires.

« Il restera, m'a-t-il dit, à régler la question courante restée en suspens depuis le 1^{er} janvier 1924. Un de ces jours, dès que le travail

de la Commission sera complètement arrêté, je vous prierai avec M. Dumont de venir me voir et nous verrons comment tout cela peut être le plus judicieusement réglé ».

Voilà où en est la question. Je crois qu'ainsi elle sera résolue assez favorablement. Il y a un point qui reste obscur pour moi : c'est le cas où un commerçant diamantaire ou lapidaire exporterait le travail de ses ouvriers dont il aurait rémunéré le travail avec ses capitaux français et laisserait placé à l'étranger les devises qu'il devrait importer.

Ce serait alors le cas spéculatif et financier que Vincent Auriol me signalait, mais je me demande quels sont ceux qui, dans notre région, oseraient se livrer à ce petit trafic !

Reçois etc....

Henri PONARD.

L'annonce du projet gouvernemental a jeté l'émoi dans tous les milieux de notre corporation et la plupart des organisations — c'est dans des cas comme celui-ci qu'apparaît leur utilité — ont tenu à faire entendre leur voix pour exposer le danger duquel nous étions menacés.

Voici la partie du rapport ayant trait à cet objet, soumis par M. Géo Bloch, Directeur du *Grand Négoce*, à la Commission des Finances et dont nous empruntons la reproduction à ce journal :

Pour le *statu quo* en ce qui concerne l'exonération de la Taxe sur le chiffre d'affaires à l'Exportation.

Au premier abord il semblerait qu'une taxe de 1,30 % à l'exportation ne pût influer sur un marché et cependant nous espérons que lorsque nous aurons exposé avec un sens pratique cette question, on comprendra combien justifiée est notre démarche.

Le marché parisien est actuellement le plus important du monde pour le commerce des diamants, perles et pierres fines, les transactions qui s'effectuent se chiffrent par centaines de millions et même par milliards si l'on considère les affaires depuis l'importation jusqu'à la vente aux consommateurs.

Déjà la taxe de 1,30 % sur le chiffre d'affaires qui s'additionne successivement chaque fois que la marchandise change de mains arrive à augmenter d'une façon très importante le prix de la marchandise livrée à la fabrication, mais s'il s'agit de marchandise vendue sur le marché intérieur rien à dire puisqu'on subit la loi commune.

Il en est tout autrement lorsqu'il s'agit de la vente à l'étranger, soit de la marchandise en vrac (sur papier) soit de la marchandise montée en bijoux, cette taxe de 1,30 % pour des affaires qui se chiffrent le plus souvent par 5 et 6 et même 7 chiffres arrive à augmenter à un tel point la marchandise déjà grevée par tous les impôts directs ou indirects qui se trouvent additionnés au prix de revient que l'on peut craindre que la clientèle étrangère qui vient jusqu'ici s'approvisionner sur notre marché ne préfère aller sur une autre place dans laquelle la marchandise serait grevée de moins de frais. C'est du reste déjà ce qui se passe pour le diamant, depuis le paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires, la plupart des firmes étrangères qui venaient à Paris faire leurs achats vont maintenant à Anvers ou Amsterdam, seuls quelques clients achètent encore sur notre marché la marchandise retaillée avec ces dernières, le plus

souvent en formes fantaisie, mais ceci n'est dû qu'à la différence du change entre le florin et le franc et cela n'existera plus le jour où le franc reprendra une valeur plus proche du pair.

Pour les perles et les pierres de couleur, émeraudes, saphirs, etc., c'est après de grandes difficultés que Paris est arrivé à remplacer Londres comme marché principal et si une taxe de 1,30 % s'additionnant à une taxe d'entrée de 1,30 qui actuellement est remboursée lorsqu'on exporte la marchandise consignée, ce qui représente 2,60 % devait grever la marchandise de notre marché, sans aucun doute nous verrions Londres reprendre la place du premier marché du monde avec tous les avantages qui en résultent ; peut-être pourrions-nous même craindre alors que Bruxelles, Prague ou même Berlin ne se disputent cette place si enviée de premier grand marché mondial.

Pour nos grandes maisons de joaillerie qui fabriquent les merveilles que nous voyons exposées dans les vitrines de la rue de la Paix et de nos grandes artères de la Capitale ainsi que dans toutes les grandes villes de province, cela serait une véritable catastrophe, le mot n'est pas trop fort.

L'approvisionnement pour leur industrie qui se fait aisément actuellement puisque Paris est le premier marché, deviendrait plus difficile lorsque nous serions marché de second ordre, non seulement les prix de revient s'en ressentiraient, mais la qualité de la marchandise également.

Actuellement nos grands joailliers peuvent choisir dès l'arrivée d'un envoi des Indes ou d'un autre pays importantes plus belles marchandises pour composer les bijoux les plus somptueux, capables non seulement de satisfaire le goût de nos nationaux, mais qui attirent la plus riche clientèle étrangère.

Tout cela peut disparaître du jour au lendemain, si Paris se voit ravir sa place de grand marché mondial de pierres précieuses. Tout cela se tient, ne forme qu'un tout.

Le Parlement fera bien avant de voter une telle mesure, de réfléchir aux conséquences ; il ne faudrait pas pour tenter d'augmenter les recettes du Trésor de quelques millions les voir diminuer de plusieurs dizaines et peut-être de centaines de millions si l'on considère toutes les conséquences directes que cela peut avoir pour tout le commerce de luxe français.

Plus on y réfléchit, plus il est impossible de mesurer l'étendue du préjudice que peut causer une telle décision.

En effet, aucun commerce, aucune industrie n'a plus de ramifications que le commerce d'art et de luxe, tout en dépend, lorsque les riches étrangers viennent chez nous acheter un magnifique bijou, il est bien rare qu'ils n'achètent pas en même temps des objets d'art, des toilettes, dentelles, fourrures, lingerie, etc., et pendant leur séjour ils consomment et se logent ; l'industrie hôtelière et l'industrie touristique qui se sont tellement développées depuis quelques années ne sont que les résultats du séjour des étrangers qui viennent acquérir les merveilles d'un art qui a pu grandir et prospérer parce que Paris était un grand marché.

Nous avons cru nécessaire en qualité d'organe du commerce de luxe français de pousser ce cri d'alarme persuadés d'accomplir ainsi notre devoir, espérant que nous serons entendus par les membres de la Commission des Finances, qui comprendront qu'il y a tout intérêt à ne pas porter atteinte à une indus-

trie florissante qui fait vivre des milliers d'ouvriers par une mesure qui en apparence semblerait être profitable au Trésor, mais qui en définitive si elle était adoptée serait un très fort déficit en même temps qu'un grand préjudice pour le commerce français en général.

**

Espérons que tant de protestations — leur nombre même prouve la réalité du danger — n'auront pas été émises en vain et que, le bons sens aidant, le projet gouvernemental, en ce qui nous concerne, sera définitivement abandonné.

E. P.

RÉPONSE A M. HILLESUM

Dans *De Juvelier d'Anvers*, du 13 décembre, M. Hillesum donne son opinion, que je veux croire toute personnelle, sur la demande d'augmentation générale des salaires de 15 %, formulée par la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de Paris, uniquement en raison de la hausse toujours croissante des prix de la vie.

Afin que personne ne se méprenne sur nos intentions, il me paraît utile d'analyser l'article de M. Hillesum et d'y répondre point par point.

Tout d'abord M. Hillesum écrit que les fluctuations de la spéculation sur les changes « amènent la constatation amère que le bien-être régnant dans notre métier a baissé » et déclare qu'avant la guerre « les ouvriers diamantaires étant les seuls à bénéficier de la journée de huit heures, de la semaine anglaise et d'un salaire élevé étaient les véritables « aristocrates » de la classe ouvrière ».

Le mot « aristocrate me plaît ! M. Hillesum veut rire sans doute ? Il me permettra toutefois de lui faire remarquer que s'il considère les salaires des ouvriers diamantaires parisiens avant guerre, variant de 50 à 90 francs par semaine (ceux qui gagnaient plus étaient rares) pendant les périodes où tout allait bien, il oublie les périodes dites « de crise » où les mêmes salaires subissaient une réduction de 50 % et où le chômage parfois très long obligeait les mêmes ouvriers à chercher momentanément asile dans d'autres corporations dans lesquelles, acceptés comme ouvriers de second plan, ils gagnaient juste de quoi ne pas mourir de faim.

M. Hillesum, trop novice alors, ne peut sans doute pas se rappeler le temps où l'ouvrier diamantaire parisien, malgré ses capacités professionnelles acquises après un long apprentissage, s'employait dans un autre métier où il ne gagnait presque rien parce que le sien se trouvait en léthargie.

Or, si nous devons faire une moyenne nous nous apercevons bien vite que l'ouvrier diamantaire n'était guère plus favorisé que ses frères des autres corporations. Le peu de bien-être acquis à force de luttes dans les bonnes périodes arrivait à peine à compenser les mauvais jours.

Je passe sur les idées émises par M. Hillesum sur l'esprit révolutionnaire de la corporation, et constate qu'il reconnaît que la cherté croissante de la vie oblige l'ouvrier à demander aux patrons une nouvelle augmentation que ceux-ci ne peuvent accorder en raison du mauvais état des affaires.

Il déclare en outre que : *La méconnaissance absolue des milieux dirigeants ouvriers de Paris, de tout ce qui se passe dans le véritable commerce des diamants, limitant leurs enquêtes parmi les confins du « Café » et basant leur argumentation sur des signes extérieurs de procédés de travail propres à différentes maisons, crée un état d'esprit faux qui suppose que la demande d'augmentation de salaire, remontant au 10 novembre dernier, est repoussée par le patronat par apétit de gain, ou tout délibérément.*

M. Hillesum voudra bien me permettre de lui opposer la résolution votée à une très grande majorité à notre assemblée du 3 décembre :

« L'assemblée, après avoir examiné la réponse patronale ainsi que la situation au sujet des affaires commerciales et de l'augmentation du prix de la vie, décide que la délégation syndicale à la Commission paritaire fasse le nécessaire pour s'aboucher avec les patrons tous les quinze jours afin d'y discuter avec eux sur la situation et afin que la revendication d'augmentation soit résolue dès que la situation des affaires le permettra ».

Que reste-t-il donc de ce soi-disant esprit faux que M. Hillesum croit apercevoir chez les ouvriers diamantaires parisiens, quand à la méconnaissance par nous de ce qui se passe dans le véritable commerce du diamant ? Elle n'est certainement pas si absolue qu'il le pense ; la preuve en a été fournie bien souvent mais par contre M. Hillesum voudra bien convenir que la connaissance de l'état d'esprit ouvrier lui échappe.

Quand aux conseils qu'il veut bien nous donner en nous déclarant « que la guerre ne paye jamais et que toute rupture brusque ne va jamais sans pleurs ni grincements de dents, qu'il y aurait certainement plus de souffrance du côté ouvrier que du côté patronal », nous savons tout cela de longue date et tenons à déclarer fermement que les menaces déguisées ou non, n'ont jamais influencé nos décisions.

Nous avons posé une revendication en raison de la cherté de vie, les patrons ont déclaré ne pouvoir nous l'accorder pour l'instant, la Commission paritaire étudiera la question jusqu'au moment propice, la conciliation est à l'ordre du jour et sur ce point il ne peut y avoir qu'accord. Vouloir par des paroles ou des écrits imprudents dénaturer l'état d'esprit actuel serait commettre une bavure désastreuse dont la responsabilité devrait être laissée à ses auteurs.

G. BORNET.

P. S. — Après lecture à la séance de la Commission paritaire du 20 décembre de l'article de M. Hillesum paru dans *De Juvelier* du 13 décembre, les patrons présents nous ont déclaré que cet article était personnel et ne pouvait en aucun cas engager leur responsabilité.

G. B.

SALAIRE INTERNATIONAL

Le Syndicat de Felletin a présenté au dernier Congrès une motion demandant que l'A. U. D. établisse d'urgence un salaire pour les ouvriers diamantaires ayant une base internationale de valeur fixe.

Sans discuter si cette motion fut ou non adoptée, puisque tous les camarades et l'A. U. D. se disent d'accord sur les principes,

il est utile que nous expliquions les considérants de cette motion.

Il faut remonter à la période de guerre pour comprendre que le Patronat diamantaire bénéficia de cette situation ; alors que du fait de la guerre, Anvers ne travaillait que d'une façon intermittente, Amsterdam bénéficiant de la situation travaillait. Ce n'était pas encore le change qui jouait ; c'était la sécurité, les marchands de bruts ne voulant pas risquer des capitaux dans les pays en guerre.

Après la guerre, le commerce reprenant ses droits, les pays tels que la Belgique martyre et la France dévastée, virent leur monnaie nationale dépréciée ; les mercantis de la Finance ne raisonnent pas sentimentalement, ils n'accepteront pas au pair, la monnaie de ces pauvres pays !

Pour eux cet argent ne représentait plus une valeur réelle ! Ils l'escroquèrent à sa juste valeur et alors que le florin restait avec son pouvoir d'achat, le franc belge et le franc papier français subissaient une dégringolade.

La situation changea : alors que les diamantaires belges travaillaient, les diamantaires hollandais (pendant la période où la différence de salaire entre ces deux centres importants existait) connaissaient à leur tour la crise.

Dans ces deux cas, quels furent les bénéficiaires ?

Les ouvriers ? Ceux-ci lorsqu'ils ne travaillent pas ne sont pas payés, leur salaire actuel leur permet tout juste de vivre.

Les patrons diamantaires ou les négociants ? Ces derniers certes sont les bénéficiaires de cet état de choses, mais les patrons ? Comment vivent-ils lorsque les ouvriers chôment ? Font-ils un autre métier comme un certain nombre d'ouvriers sont obligés de le faire ?

Non, les patrons vivent sur le bénéfice produit par les ouvriers pendant la période de travail ! Ils sont donc également dans une proportion moindre peut-être mais importante oependant, bénéficiaires de ces à coups de change.

C'est pourquoi notre syndicat a inséré dans sa motion que les sursauts du change et la concurrence de la main-d'œuvre française, belge et hollandaise qui en résulte, sont toutes choses au bénéfice du patronat.

L'A. U. D. a accepté le principe du salaire à base internationale ! Mais de tout temps les organisations ouvrières ont accepté ce principe : « *A travail égal, salaire égal !* »

De tout temps également les patrons ont refusé de l'appliquer ne voulant donner à l'ouvrier que juste ce qu'il lui faut pour vivre dans le pays où il travaille !

Difficultés d'application ! Nous ne connaissons pas encore de centres où l'on ait cherché à faire cette application puisqu'aussi bien l'A. U. D. n'a pas encore fixé quel serait les salaires que l'on imposerait !

Il semble d'ailleurs que l'on veut compliquer les problèmes ! On cherche à faire appliquer dans tous les pays occupant des ouvriers diamantaires le même calcul de salaires : obliger les pays où l'on paie à la pierre de payer à l'heure et vice-versa !

Ce dont tous les syndicalistes doivent d'ailleurs être partisans ; mais ce qui entraînerait des difficultés plus grandes d'application car ce qu'il importe actuellement c'est que les ouvriers ne soient pas lésés par la dévaluation de leur monnaie nationale. L'on sait très bien que les ouvriers à l'heure ou aux pièces sont astreints à une production donnée.

L'A. U. D. veut-elle attendre que les changements soit stabilisés ou presque ? Ce n'est pas son rôle, il lui faut agir et nous avons le droit et le devoir de lui apporter nos suggestions.

Une Commission a été nommée le 9 mai 1924 qui devait faire un rapport dans le plus bref délai possible ; nous pensons qu'elle a fait son rapport depuis sept mois qu'elle existe ; mais que l'on nous permette d'être sceptiques quand à l'application de concert avec les employeurs.

Il faudra que les ouvriers montrent leur volonté d'être payés le même prix pour le même travail.

J. PAQUET.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les grandes valeurs diamantifères ont fait preuve, durant la plus grande partie du mois, d'une hésitation marquée qui s'est traduit par des oscillations continues, dans un sens ou dans l'autre sans qu'il soit possible d'en dégager une tendance quelconque.

Cette hésitation est probablement le résultat des bruits alarmistes qui ont couru quant aux difficultés rencontrées pour le renouvellement du Syndicat des diamants qui arrive à expiration le 31 décembre, difficultés causées par les dissents qui existent entre les divers producteurs de diamants en ce qui concerne la répartition des ventes.

Quels que soient ces dissents et ces difficultés, tout laisse supposer que l'accord sera renouvelé avec peut-être quelques modifications dans les pourcentages des divers producteurs dans le total des ventes.

Si ces pronostics se réalisent et si la reprise qui paraît actuellement se dessiner accentue, on peut espérer voir les cours des valeurs de diamant hausser dans des proportions sensibles.

A Londres on croit que la *De Beers* vaudra bientôt 15 livres sterling ; elle en vaut actuellement 12 3/8.

De Beers termine le 31 à 1083, *Jagersfontein* à 265.

**

Peu de chose à dire des différents marchés qui ont été calmes — plus calmes qu'ils ne le sont d'ordinaire en cette période de l'année.

Il est difficile de déterminer les causes de cette accalmie. Peut-être les différents emprunts, et aussi les crises intérieures que traversent certains pays et l'état d'incertitude qu'elles créent, y sont-ils pour quelque chose ?

Quoiqu'il en soit, l'heure n'est pas au pessimisme. Jamais la prospérité de l'Amérique — qui, ne l'oubliions pas demeure le gros acheteur — n'a été aussi grande. Les récoltes y ont été extrêmement bonnes et diverses importantes industries marquent une recrudescence d'activité. Il est permis d'espérer que cette prospérité aura d'heureuses répercussions sur notre industrie.

Déjà il semble que ces derniers jours, les marchés retrouvent quelque animation.

Espérons que cette tendance ira en se développant et que janvier nous apportera quelque satisfaction.

E. P.

Tous les fonds doivent être adressés par chèque postal à :

E. PONARD, St-Claude, 8147 DIJON

AU RANCART LES VIEUX !

A J.-B. Clément.

Nous creuserons, mineurs laborieux et tristes, Les noires profondeurs où gisent les trésors Enchâssés dans les quartz, les granits et les chistes Pareils à des joyaux pendus au cou des morts ;

Nous creuserons des puits au milieu des prairies, Des puits dans les déserts, des puits dans les vallons, D'où nous amorcerons les longues galeries Pour atteindre les lits où dorment les filons ;

Nos bras forts, obstinés aux tâches les plus dures, Amèneront au jour les riches minerais Dont l'art fervent fera d'éclatantes parures Pour orner la beauté de plus divins attraits ;

Pour fournir sans relâche à l'Industrie énorme Le charbon dévoré par ses brasiers ardents, Et la fonte de fer, lave protéiforme. Qu'attendent les marteaux et les outils mordants,

Nous nous condamnerons à travailler sous terre, Dans des couloirs étroits, au morne éclairement D'une lampe fumeuse, au sein d'une atmosphère. Pesante d'où la mort peut jaillir brusquement.

Nous nous acharnerons à ces tâches funèbres Jusqu'au jour où, vieillis avant l'âge et rompus, — La maladie ayant dénoué nos vertèbres, — Nous flétrissons, pareils à des chevaux fourbus.

Alors on nous dira : « Vous volez vos salaires ! Il nous faut des mineurs jeunes et vigoureux. Les intérêts sacrés de nos actionnaires Exigent le renvoi des faibles et des vieux. »

Et l'on nous renverra. — Des âmes charitables Aux plus humbles feront des aumônes de pain Et de pommes de terre, — et nous, les misérables, Trop fiers pour mendier, nous crèverons de faim,

Et nous achèverons, au fond d'une tanière, Nos derniers jours, en proie à tous les dénûments, Les yeux hagards, blessés par l'excès de lumière, En regrettant la mine et ses noirs gisements ;

Et ceux dont notre peine aura fait la richesse Continueront à vivre, heureux et fainéants, Et, dans la vanité de leur propre sagesse, S'attribueront l'honneur de nos labeurs géants.

Jacques TURBIN (Charles Keller).

AUX TRÉSORIERS

Afin de permettre la mise à jour des comptes de fin d'année et pour rendre possible l'établissement d'une situation financière aussi exacte que possible, nous insistons tout particulièrement auprès des Trésoriers pour qu'ils règlent au plus tôt toutes les cotisations 1924, soit à l'Union Nationale, soit à l'Alliance Universelle.

Voici l'état des cotisations dues à ces organisations par les divers syndicats :

A l'Alliance, Divonne doit le 4^e trimestre.

Felletin — le 3^e trimestre.

Gex doit depuis le commencement de l'année.

A l'Union, St-Claude, Paris, Nemours, Thoiry, Divonne et Taninges doivent le 4^e trimestre ; Lyon doit les 3^e et 4^e trimestre ;

Felletin doit les mois de Novembre et Décembre.

**

La cotisation à l'Alliance Universelle pour le 1^{er} trimestre 1925, est fixée à 0 fr. 93.

Cette cotisation est due pour chaque membre inscrit au début du trimestre et est payable d'avance.

Utilisez pour cela le moyen le plus économique et adressez les fonds par chèque postal à :

E. PONARD, St-Claude, 8147 DIJON.

**

Au dernier moment, nous recevons les cotisations de Felletin et de Taninges qui se trouvent ainsi à jour jusqu'à la fin de l'année.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — Malgré le calme des affaires la situation sur notre place est généralement bonne. Partout on travaille normalement. A signaler pourtant que des débruteurs se trouvent parfois à court de travail.

Il y a sans doute à cela plusieurs raisons : d'abord la période calme que nous traversons, ensuite le fait qu'une petite partie du travail arrive débrutée sur notre place.

Quoiqu'il en soit, il semble que le nombre des débruteurs soit trop élevé pour le nombre de polisseurs ; nous constatons en outre que parmi les trop rares apprentis qui sont entrés au métier cette année, la proportion pour les débruteurs est plus forte que pour les polisseurs. Il y a là un danger, dont à la longue nos camarades débruteurs pourraient devenir victimes. Nous appelons leur attention sur ce point et dans leur intérêt, et dans celui du métier, nous conseillons aux trop peu nombreux apprentis de se diriger vers la branche polissage.

Dans sa dernière réunion, le Conseil Syndical a voté la somme de 50 francs en faveur des ouvriers du textile de Mazamet (Tarn), en grève depuis le 26 novembre dernier, et 50 francs aux grévistes de Douarnenez accusés à la grève par l'intransigeance d'un patronat affameur.

— *La Voix du Peuple* publie le compte-rendu de la semaine d'études effectuée par la C. G. T. l'été dernier, sur les institutions ouvrières de St-Claude.

Cette brochure constitue un document unique sur l'histoire du mouvement ouvrier de notre région, et particulièrement de nos coopératives diamantaires. Tous les syndicalistes soucieux de l'histoire de leur corporation voudront la posséder.

On peut se la procurer au siège du syndicat au prix de 2 francs.

Pour les camarades du dehors ce prix sera majoré de 0 fr. 50 pour frais d'envoi.

— Ainsi que nous l'annonçons dans le dernier numéro nous avons entrepris le râlage des places dans les ateliers inoccupés de la région. Le lavage à la potasse que nous avons employé ainsi qu'il est dit d'autre part, donne les meilleurs résultats.

Ce travail, effectué le samedi après-midi (et parfois le dimanche matin) va se continuer. Nous remercions bien sincèrement les camarades dévoués qui se sont dépensés jusqu'à ce jour... et nous demandons quelques volontaires de plus pour se joindre à eux.

S'inscrire à la Permanence.

— Nous rappelons aux camarades l'emprunt que lance l'*Union Ouvrière*, Coopérative d'ouvriers tourneurs dont le siège est à Jeurre

(Jura) et qui fut constituée sous l'égide du Syndicat *Le Travail*. Nous avons publié l'appel de cette Coopérative dans le dernier numéro.

L'emprunt, bien que s'affirmant déjà comme un succès, est encore ouvert. Aussi croyons-nous bon d'en rappeler les caractéristiques : Il s'élève à 30.000 francs et il est fait par obligations de 100, 50 et 25 francs, rapportant un intérêt annuel de 6 %, amortissable en dix années par voie de tirage. Le premier tirage aura lieu le 1^{er} Janvier 1930.

Les camarades voudront participer à cet emprunt de solidarité qui constitue en même temps un excellent placement.

Dans les Sections. — Foncine-le-Haut, Chassal, Vaux-les-St-Claude, Nantua, Bourg, St-Germain-de-Joux, Revigny, Conliège, Clairvaux-Vertamboz, on ne signale rien de particulier. Partout la situation est normale et il n'y a pas de chômeurs.

Thoiry. — La situation est assez bonne sur la place. Le travail est de qualité moyenne et tout le monde est occupé normalement.

Tous les camarades ont été satisfaits du résultat donné par la dernière épuration de poudre noire : aussi nous espérons que chacun aura à cœur de la recueillir plus soigneusement encore que jusqu'à ce jour. Nous irons prochainement, avec quelques camarades dévoués récupérer la poudre dans un atelier inoccupé.

Rien de particulier à signaler. M. B.

Divonne. — La situation est médiocre dans notre petit centre. Les bruts ne sont pas très bons et une partie des marchandises arrivant débrutée, il en est résulté un chômage partiel chez les débruteurs.

— Nous avons le regret d'annoncer le décès du camarade Perrin, qui fut brusquement enlevé le mois dernier, à l'âge de 55 ans.

Perrin était un bon coopérateur et un fervent syndicaliste et il emporte les regrets unanimes de ses camarades. E. R.

— Bien reçu la poudre noire. Merci. E. P.

Felletin. — On ne signale rien de particulier sur cette place.

Taninges. — La situation est bonne dans notre centre. Le brut est abondant et d'assez bonne qualité. Cependant les débruteurs ne travaillent que par intermittence.

— A signaler le retour au métier de deux ouvriers polisseurs. H. S.

Lyon. — La situation est normale sur la place. Tous les polisseurs sont occupés, mais les quelques ouvriers débruteurs de Lyon n'ont pas toujours suffisamment de travail.

Rien de spécial à relater. P. D.

Nemours. — La situation est assez bonne dans notre centre. Les deux principales maisons de la place travaillent normalement et aucun fait saillant n'est à signaler. E. T.

Bien reçu la poudre noire. Merci.

Paris. — La situation est identique à celle du mois dernier.

En présence de la réponse patronale à notre demande d'augmentation en raison de la vie chère, notre assemblée du 3 décembre a voté la résolution suivante :

« L'assemblée, après avoir examiné la réponse patronale ainsi que la situation au sujet des affaires commerciales et de l'augmentation du prix de la vie décide que la

délégation syndicale à la Commission paritaire fera le nécessaire pour s'aboucher avec les patrons tous les quinze jours afin d'y discuter avec eux sur la situation de façon que la revendication d'augmentation soit résolue dès que la situation des affaires le permettra ».

La Commission paritaire s'est réunie le 20 décembre et n'a pu apporter aucun changement à la situation ; elle se réunira à nouveau le 17 janvier.

Gex. — Après bien des tractations et des difficultés, la situation tend à redevenir normale dans ce centre.

M. Saintoyant a rétabli le tarif syndical dans son atelier.

Chez M. Bourgeois où le scié se travaillait au rabais, on ne fait depuis quelque temps, que du brut plein au tarif syndical. Seul, M. Grosleziat — qui d'autre part a toujours payé le tarif syndical — persiste à vendre le boort 50 francs.

De la part d'une maison aussi bien établie que celle-là, cet entêtement nous paraît inexplicable, car cette différence de 10 francs par carat de boort n'est pas d'une importance primordiale pour elle.

Nous espérons que M. Groléziat ne persévétera pas dans cette intransigeance et comprenant qu'il ne doit y avoir pour le bien de la corporation tout entière, qu'une seule tarification, rétablira lui-même pour ses ouvriers le prix du boort à 40 francs qui est appliqué par tous ses collègues.

SUISSE

Genève. — Rien de nouveau à signaler sur notre place. Le travail est abondant. Tous les ouvriers souhaitent le prochain aboutissement d'un tarif international. P. E.

BELGIQUE

La situation est inchangée depuis le dernier bulletin. La revendication présentée par les ouvriers n'a toujours pas reçu satisfaction. Les patrons, inaugurant brusquement une ère de violence, se refusent à la moindre concession, soit sur l'augmentation de l'indemnité de vie chère, soit sur la semaine de vacances, soit sur le renouvellement du contrat collectif.

Lors de la discussion, les patrons prétendaient ne pouvoir accorder l'augmentation de 30 francs sur l'indemnité de vie chère en raison de la concurrence d'Amsterdam.

Sur demande de Van Berckelaer, le syndicat d'Amsterdam prit alors l'engagement écrit de revendiquer une augmentation correspondante. Les patrons anversois refusèrent tout de même, fournissant ainsi une preuve évidente de mauvaise foi.

Les choses en sont là. Les ouvriers attendent sans fièvre les événements et sont prêts à y faire face de la façon qui conviendra.

Défense leur est faite par le syndicat — malgré la rupture du contrat collectif — de demander eux-mêmes des augmentations individuelles de salaires (sans doute en vue d'une action générale).

Dans un article du *Diamantbewerker* (journal du syndicat d'Amsterdam), Van Berckelaer préconise la constitution d'une coopérative analogue à celles fonctionnant dans le Jura.

— Le travail continue d'une façon normale et le nombre des chômeurs est insignifiant.

— La faillite de la maison B..., d'Anvers a laissé une impression pénible sur le marché. Le passif s'élève à 12 millions de francs.

**

Le *Diamantbewerker* du 20 décembre nous apprend que le syndicat ouvrier a fait au syndicat patronal les propositions suivantes en remplacement du contrat collectif supprimé :

Engagement des deux organisations de ne prendre aucune décision concernant les intérêts généraux de leurs adhérents respectifs, sans s'être préalablement consultées ;

Obligation d'un préavis de huit jours en cas de départ ou de renvoi d'un ouvrier travaillant depuis au moins quatre semaines chez un patron ;

Le règlement des salaires sera effectué par les dirigeants des deux organisations (suivant les modalités d'un règlement dont le journal publie le texte).

Les patrons n'ont pas répondu à ces propositions et ont par contre provoqué un conflit.

Un ouvrier, travaillant chez le Président de la B. J. V. (organisation patronale) section fabricants, M. Lipschutz, avait quitté cette maison pour aller travailler chez M. Fischer.

Sur ordre de la B. J. V., M. Fischer fut mis dans l'obligation de renvoyer l'ouvrier parce qu'il avait quitté son ancien patron contre la volonté de celui-ci.

Devant ce fait le syndicat proclama la grève dans les deux maisons.

Le 27 décembre, les journaux nous apprennent que le conflit dure toujours. M. Lipschutz surtout, se montre intransigeant et exige la rentrée complète de ses ouvriers.

Appelée à se prononcer sur une proposition de lock-out, l'Assemblée générale de la B. J. V. a repoussé cette proposition.

DERNIÈRE HEURE. — Au dernier moment nous apprenons de source particulière que les revendications de nos camarades belges ont fait l'objet d'une transaction. Les ouvriers obtiennent une augmentation de l'indemnité de vie chère de 15 francs par semaine.

Le conflit Lipschutz-Fischer sera soumis à un arbitrage.

HOLLANDE

La situation est assez bonne et le nombre des chômeurs est très peu élevé.

Dans un compte-rendu d'une séance du Conseil de l'A. N. D. B., nous lisons une déclaration du Président annonçant que le Syndicat demandera avant peu une augmentation de l'indemnité de vie chère, si la situation demeure bonne.

BRUITS & NOUVELLES

L'Assemblée de la « De Beers ».

A l'assemblée qui s'est tenue à Kimberley le 12 décembre, le président, M. Ross Frames, a déclaré qu'une amélioration s'était produite dans le marché des diamants l'année dernière et s'est maintenue depuis ; il a cependant attiré l'attention sur l'augmentation de la production des entreprises ne faisant pas partie du syndicat et sur le fait que malgré les avertissements qui leur ont été donnés, les gouvernements de l'Union sud-africaine continuent à mettre en exploitation avec une certaine imprudence de nouveaux gisements diamantifères.

Le fait que les prix des diamants sont supérieurs à ceux d'avant-guerre est dû à la politique de contrôle des quatre Compagnies

faisant partie du syndicat, dont la production a été volontairement limitée et dont les diamants ne sont mis sur le marché que dans la mesure où la production grandissante des mines dissidentes est vendue et absorbée.

Le président, à ce sujet, a cité un extrait du Livre bleu n° 27 de l'Union sud-africaine, montrant que le secrétaire des mines se rendait compte qu'il pourrait éventuellement devenir nécessaire d'instituer un contrôle international de la production et des ventes, si l'on voulait maintenir les prix du diamant et qu'en tout état de cause des mesures devaient être prises pour le contrôle de la mise en exploitation de nouveaux gisements.

Deux conférences ont été tenues en vue du renouvellement de l'accord entre les producteurs, qui prend fin le 31 décembre ; elle n'ont pas donné de résultats. Une nouvelle conférence aura lieu le 22 décembre ; on espère qu'elle aboutira à une entente.

L'accord avec le syndicat des diamants expire également à la fin de l'année ; toutefois, il ne semble pas que son renouvellement rencontre de sérieux obstacles.

Par ailleurs, le président a rappelé, d'une part, que la *Cap Explosives Work* a fusionné avec la *Nobel Industries Limited* et qu'une nouvelle Compagnie au capital de 2.200.000 liv. st. avait été formée dont une moitié appartient à la *De Beers* et l'autre moitié à la *Nobel Industries* et, d'autre part, que la *De Beers* avait vendu sa participation dans la *Imperial Cold Storage and Supply Cy.* En terminant, M. Ross-Frames annonce que le Conseil, comme nous l'avons déjà dit, avait décidé de déclarer un dividende intérimaire de 10 sh. par action sur les actions deferred.

Le Syndicat du Diamant. — D'après des nouvelles de la dernière heure le syndicat des diamants aurait été reformé pour une durée de cinq années ; la nouvelle n'est toutefois pas encore officiellement annoncée.

Westend Diamonds. — Le rapport pour l'année terminée le 30 septembre 1924, signale que, pour augmenter le fonds de roulement, la Compagnie a vendu pour 50.000 livres de participations diverses. Une partie du matériel de l'usine a été expédié.

Les gisements de diamants reconnus sont estimés contenir 800.000 carats.

Exportations de diamants de l'Afrique du Sud. — Les exportations de diamants de l'Afrique du Sud se sont élevées, en octobre, non compris celles de la mine *Premier* et de la *South West Africa*, à 64.226 carats évalués à 319.119 livres st.

Découverte de diamants en Afrique du Sud. — On signale de Capetown une importante découverte de diamants alluvionnaires dans la vallée de la rivière *Mooi*. Un millier de claims ont déjà été jalonnés.

Le coût de la vie en Belgique. — Les chiffres de l'index-number qui viennent d'être publiés par l'administration montrent qu'une nouvelle et importante étape vient d'être franchie dans le sens de la hausse.

Au 15 novembre, l'index-number était, pour l'ensemble du pays, de 520 ; il était respecti-

vement de 553 pour Bruxelles, 324 pour Anvers, 520 pour Liège et 518 pour Gand.

Cette tendance à la hausse se fait surtout sentir sur les produits alimentaires de première nécessité : pain, beurre, œufs, légumes et viandes.

Un kilo de pain qui, fin 1921, coûtait 95 centimes, se vendait le 15 octobre 1 fr. 70, soit presque le double ; le beurre se vendait 16 fr. le kilo ; il atteignait 25 fr. le kilo dans les villes.

**

Le mouvement des prix en France. — Le ministère du Travail communique les indices suivants, relatifs aux *prix de gros*, ramenés à la base 100 en juillet 1914 :

NATURE et NOMBRE des articles	INDICES		
	Fin Nov. provis.	Fin Oct.	Fin Sept.
Indice général..... (45)	514	507	496
Dénrées alimentaires :			
Ensemble (20)	448	445	440
Aliments végétaux... (8)	460	451	425
Aliments animaux... (8)	442	434	441
Sucre, café, cacao... (4)	434	456	469
Matières industrielles :			
Ensemble (25)	572	562	545
Minéraux et métaux. (7)	498	484	458
Textiles (6)	719	701	704
Divers (12)	527	526	502

**

Un remède pour la tuberculose ? — Les journaux annoncent qu'un nouveau remède contre la tuberculose aurait été découvert par le docteur danois Mollgaard. Ce produit dénommé « Sanochrysine » est une formation chimique cristalline contenant 35 % d'or pur sous forme de sel.

Les résultats obtenus au Danemark seraient décisifs.

Espérons que la nouvelle est vraie. Toutefois il convient, en attendant des preuves convaincantes, de ne pas se faire trop d'illusions.

**

La semaine de 44 heures... à l'étranger ! — Le Gouvernement et le patronat de la Nouvelle-Zélande ont essayé d'introduire la semaine de 48 heures dans tout le pays. L'Alliance Ouvrière de la Nouvelle-Zélande a informé le Gouvernement qu'elle ne veut pas consentir à l'augmentation des heures de travail hebdomadaire de 44 à 48 heures. Le 79 % du prolétariat de la Nouvelle-Zélande jouit maintenant de la semaine de 44 heures, et on craint des troubles si la semaine de 44 heures n'est pas introduite partout.

**

Patronat de guerre civile. — On a lu dans les journaux d'information, le récit des événements tragiques de Douarnenez, provoqués par une équipe de briseurs de grève, appelés à Douarnenez par les patrons de cette ville.

Les criminels agissements de ces patrons étant connus, leurs méfaits se retournent contre eux. Mais combien d'incidents tragiques ont été ainsi le fait d'agents provocateurs, grassement rétribués pour leur sale besogne.

Travailleurs, méfions-nous de ses sois-disants syndicats plus ou moins teintés de blanc ou de jaune. Et, dans nos conflits, méfions-nous des individus que nous ne connaissons pas. Soyons sur nos gardes !

Des Vacances pour les Travailleurs

DANS LES PAYS ÉTRANGERS

EN RUSSIE

Tout salarié qui est resté au moins cinq mois et demi et sans interruption dans la même place a droit à un congé légal d'au moins deux semaines, et les mineurs n'ayant pas 18 ans d'un mois. Quand aux personnes occupées dans les entreprises préjudiciables à la santé ou dangereuses, on leur doit accorder, outre le congé réglementaire, un congé supplémentaire de deux semaines. Pour les ouvriers saisonniers, le congé est remplacé par une allocation supplémentaire de salaire de 6 % — et dans les entreprises malsaines de 12 %.

EN POLOGNE

Selon la loi promulguée le 1^{er} juillet 1922, tous les salariés, après un travail d'une année dans la même entreprise, reçoivent un congé payé de huit jours de travail, et les ouvriers y ayant travaillé trois ans, de quinze jours.

Les mineurs n'ayant pas 18 ans et les apprentis des petites industries ou des ateliers de l'artisanat reçoivent, après un an de travail, un congé de quinze jours consécutifs.

Les ouvriers non manuels du commerce, de l'industrie ou des bureaux, après six mois passés dans la même entreprise, ont droit à un congé de deux semaines et, après une année, de quatre.

Dans la plupart des autres pays industriels, une grande partie des contrats collectifs conclus contiennent des dispositions sur l'octroi d'un congé payé. C'est ainsi qu'en Allemagne de tous les contrats collectifs en vigueur au 31 décembre 1921, les 72 % en contenaient (elles s'étendaient au 86 % de tous les ouvriers bénéficiant de ces contrats collectifs). Le congé moyen du 50 % de ces contrats était de 3 jours et de 3 à 6 jours dans 41 % des cas.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

	ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 27 Oct., au 2 Nov...	11.474	84	
Du 3 au 9 Novembre.	11.501	110	
Du 10 au 16 Novembre.	11.507	115	
Du 17 au 23 —	11.506	117	

	AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 17 au 23 Novembre.	5.636	314	
Du 24 au 30 —	5.604	329	
Du 1 ^{er} au 7 Décembre.	5.622	320	
Du 8 au 14 —	5.643	331	
Du 15 au 21 —	5.619	340	

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 26 Décembre 1924, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 26 Déc.)
Boort	le carat 10 20	76,52
Débris de cliveurs.	— 8 16	61,22
Eclats	— 4 08	30,61
Poudre pure	— 4 08	30,61
Le 26 Décembre, 100 florins valaient 750,25.		

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Amende infligée à un apprenti	
Paris.....	2 "
M. Mavon, Bourg-de-Sirod.....	1 50
Leon Mermet, Foncine-le-Haut.....	2 "
Anonyme, St-Claude (A la suite d'une consultation juridique à la Bourse du Travail).....	5 "
Don d'un anonyme, Thoiry.....	100 "
<i>Pourcentage sur cotisations :</i>	
Marius Saintoyant, 1 fr. 80 ;	
Narcisse Saveret, 4 fr. 60 ;	
Robert Monneret, 7 fr. 90 ;	
Georges Demond, 3 fr. ".	17 30
<i>Vente de stèles :</i>	
Coopérative de Divonne.....	20 "
Coopérative Adamas, St-Claude.....	186 75
Maisons Arbez et Gauthier, Lyon.....	34 50
Atelier Chappeland, Vaux.....	22 50
Divers ateliers de St-Claude.....	64 75
Coopérative Le Diamant, St-Cl.....	517 75
Total.....	974 05
Listes précédentes.....	49 996 30
Total à ce jour.....	50 970 35

Merci à tous ces généreux donateurs.

**

Les Maisons Deset et Martin, de Bourg, nous ont fait parvenir plusieurs kilos de débris de stèles ; 22 kilos nous ont, en outre, été envoyés par la Maison Dalloz, de Saint-Germain-de-Joux. La vente en sera faite ultérieurement.

En outre, la Coopérative Adamas nous a prévenu qu'elle tenait ses débris de scies à notre disposition.

A tous, nos remerciements bien sincères.

**

Des papillons, invitant à recueillir la poudre noire, ont été — ou seront — envoyés dans tous les ateliers.

Collez-les en bonne place, et... conformez-vous à leurs instructions.

**

Nous avons expédié, courant décembre, un troisième envoi de poudre noire. Espérons que le résultat de l'épuration sera satisfaisant.

Il convient, dès à présent, de préparer un quatrième envoi.

Que chacun fasse le nécessaire !

**

Depuis le 24 octobre dernier, le *Rayon de Soleil* fonctionne et distribue des secours.

Il faut beaucoup d'argent !

Donnez-lui des ressources en recueillant la poudre noire.

RAYON DE SOLEIL

POUR LES CAMARADES DE LA SEINE

Nous publions le texte de la convention établie entre l'Union Nationale et le Préfet de la Seine, et qui sera incessam-

ment signée. Nous engageons tous les camarades de ce département à l'étudier attentivement et, le cas échéant, à bénéficier des réels avantages qu'elle leur offre.

Nous remercions les camarades de la Commission du *Rayon de Soleil* de Paris et particulièrement les camarades Canet, Green et Audiffred, des démarches qu'ils ont faites et qui ont abouti à la signature de cette convention :

Entre M. le Préfet du Département de la Seine d'une part,

Et l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français, dont le siège est à St-Claude (Jura), 12, rue de la Poyat, et ayant une section à Paris, à la Bourse du Travail, représentée par M. Ed. Ponard son secrétaire ayant charge et pouvoir à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée générale en date du 24 octobre, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article Premier. — Par le présent contrat le Département de la Seine s'engage dans les conditions déterminées par les articles 1, 7, et 8 de la loi du 15 avril 1916 à mettre à la disposition des membres de l'U. N. S. O. D. F. domiciliés dans le département de la Seine, ainsi que les membres de leur famille habitant avec eux, les services des dispensaires anti-tuberculeux que l'Office Public d'Hygiène Sociale entretient dans Paris et le département de la Seine et de ceux qui seraient ultérieurement ouverts.

Article 2. — Les bénéficiaires ne sont admis par le dispensaire que sur présentation d'une carte d'affiliation individuelle signée d'un fondé de pouvoirs de la section de Paris de l'U. N. S. O. D. F. et dont la durée de validité n'est pas expirée. Cette carte devient nulle de plein droit lorsque son titulaire a quitté l'U. N. S. O. D. F.

Article 3. — Quand le nombre des consultants envoyés par les collectivités ayant passé des contrats avec l'Office Public d'Hygiène Sociale atteindra quatre-vingts par dispensaire, il leur sera réservé des jours et heures de consultations spéciaux à raison de deux heures par semaine et par quatre-vingts consultants inscrits au dispensaire.

Aussi longtemps que ce chiffre de quatre-vingts ne sera pas atteint, les malades envoyés par l'U. N. S. O. D. F. devront se présenter au dispensaire aux jours et heures ordinaires des consultations, mais pourront sur leur demande être admis aux consultations sur rendez-vous.

Article 4. — Tout consultant domicilié dans le département de la Seine reconnu tuberculeux ou suspect sera inscrit au dispensaire. Il lui sera constitué un dossier individuel. Il en sera fait mention sur la carte d'affiliation du consultant qui, en outre sera estampillée au timbre du dispensaire.

Article 5. — Dès qu'un malade sera inscrit au dispensaire, il sera visité régulièrement par une des infirmières visiteuses attachées au service de l'Office. Le malade ainsi que les membres de la famille vivant sous son toit et susceptibles d'être contaminés seront suivis dans les conditions prévues par les règlements de l'Office. Cette disposition cessera d'être applicable dans le cas où le malade quitterait l'U. N. S. O. D. F. ou changerait de résidence et fixerait son domicile en dehors du département de la Seine.

Article 6. — L'U. N. S. O. D. F. versera à l'Office une subvention trimestrielle évaluée sur la base de vingt-cinq francs par consultant auquel il aura été ouvert un dossier individuel pendant le cours d'un trimestre et de quinze francs par consultant qui, inscrit antérieurement, aura été suivi par le dispensaire au cours du trimestre.

Cette indemnité sera payée à trimestre échu entre les mains du Receveur Central des Finances de la Seine dans les quinze jours de l'établissement du titre de perception dressé d'après l'état justificatif indiquant les noms et adresses des consultants suivis au cours du trimestre.

Article 7. — Le présent contrat, conclu pour une durée d'un an, se renouvelera par tacite reconduction d'année en année, tant qu'il ne sera pas donné avis, trois mois à l'avance par l'une ou l'autre partie, de son intention de le faire cesser.

Article 8. — Les droits de timbre et d'enregistrement seront, s'il y a lieu, à la charge de l'U. N. S. O. D. F.

Article 9. — Le montant de la subvention annuelle est évalué à cent francs.

Article 10. — Le présent contrat prendra effet du jour de la signature des présentes.

Fait en double à Paris, le

Le Secrétaire de l'U. N. S. O. D. F.

Le Préfet de la Seine.

La Tuberculose à travers L'Histoire

Nos pères considéraient la phthisie comme directement héréditaire, comme le sont certains vices humoraux, certaines tares nerveuses, par exemple, transmis d'un père ou d'une mère à leur fils.

Voyant, chaque jour, la phthisie se communiquer « parmi les gens de même sang » ; interprétant maladroitement la continuité de la maladie au travers de plusieurs générations d'une même lignée, nos pères concluaient que la maladie, comme la goutte, comme l'épilepsie, avait passé des parents à l'enfant !

Interprétant mal un fait vrai, méconnaissant la contagion, nos pères n'avaient pas compris que ce dont héritaient les enfants et les petits-enfants, c'était non du mal lui-même, mais du terrain tuberculeux et, aussi, des milieux, à la faveur desquels la contagion était permise et facilitée.

Les causes préparantes de la phthisie étaient prises pour son déterminisme. La contagiosité tuberculeuse étant ignorée de nos devanciers, ils n'imaginaient pas que la phthisie puisse venir d'un poitrinaire, comme la variole vient d'un varioleux !

C'est que la transmissibilité de la phthisie est de démonstration moderne. Elle se faisait, il y a 38 ans, à Paris, par les mains d'un français, Jean-Antoine Villemin, professeur de Clinique médicale à l'Ecole de Médecine militaire du Val de Grâce, un des plus grands noms de la médecine au siècle de Pasteur.

C'est à Villemin qu'est due la révélation expérimentale et clinique de la nature infectieuse de la phthisie, comme c'est à un autre français, à Laënnec que, depuis plus d'un siècle, nous devons, par l'invention de l'auscultation, la puissance de dépister de la tuberculose au moment même, où germant dans la poitrine, le mal tuberculeux devient une menace de phthisie, tout comme le feu, couvant sous la cendre, est une menace d'incendie.

C'est Villemain, qui, dès 1895, inoculait la tuberculose à des animaux ; c'est lui qui démontre expérimentalement la virulence et la contagiosité des crachats des phthisiques ; c'est lui, médecin militaire, qui enseignait que le « soldat phthisique est à son voisin de chambre ce que le cheval morveux est à son compagnon d'écurie ».

Robert Koch, 19 ans plus tard, découvrait l'agent-contage de la tuberculose, sous la forme d'un *bacille* qui porte aujourd'hui son nom ; sous la forme de bâtonnets tellement petits qu'ils en sont, aligné bout à bout, 750 pour faire un millimètre. Ce sont ces microbes qui, pullulant dans notre organisme, y viennent donner naissance aux tubercules, et nous empoisonnent de sécrétion de toxines ; ce sont ces bacilles qui, mêlés aux poussières que nous respirons, tombés sur les denrées que nous mangeons, mêlés au lait que nous donnons non bouilli aux bébés, essaient la graine tuberculeuse, celle-ci n'attendant que l'occasion propice pour germer et lever sur des terrains préparés.

Avec Villemain, vous l'avez compris, c'était, pour les parents, ouverte l'ère de l'espérance : la fatalité héréditaire n'allait plus peser sur les familles ; l'évitabilité de la tuberculose était conquise. C'était en France, la démonstration scientifique de choses, que certaines traditions, au 16^e, au 17^e, au 18^e siècle, avaient établies en quelques contrées ; en contrées méridionales, où on disait la phthisie contagieuse.

En Espagne, aux Baléares, dans les Romagnes, dans le royaume de Naples, comme dans notre Provence, on croyait à la contagion ; les médecins la professaient, le peuple l'acceptait ; le reste de l'Europe l'ignorait.

C'était en 1781 : Philippe IV, roi de Naples, de Jérusalem et des Siciles fait, à son de trompes, par les rues et carrefours de Naples, proclamer la contagion de la phthisie ; enjoindre aux médecins et garde-malades de déclarer les phthisiques, afin que les objets leur ayant servi soient brûlés, les maisons désinfectées ; sous menace, pour les délinquants, de galères, de prison, de 100 ducats d'amende ou d'exil du royaume !

On comprend que pareils édits aient créé en pays méditerranéens certaines coutumes dont se soient plaints les gens du Nord de l'Europe, même gens éclairés, habitués à toutes autres conceptions.

(*La Vie Saine*).

POUR MIEUX REQUEILLIR LA POUDRE NOIRE

UN CONSEIL...

Plusieurs camarades, après en avoir fait l'expérience, nous prient d'indiquer qu'il est bon, afin de mieux recueillir la poudre noire, d'enduire la face intérieure du cercle de fer, d'une légère couche d'huile.

Cet enduit facilite l'agglomération de la poudre contre le cercle et permet une meilleure récupération.

Le procédé est à la portée de tout le monde et nous sommes persuadés que tous les camarades voudront se prêter à cette facile expérience.

ET UN AUTRE...

Sur toutes nos places un peu anciennes, la crasse s'est accumulée depuis des ans,

et il y a là de véritables fortunes que nous devons récupérer par le ráclage des places.

Le ráclage à sec est assez dur et les outils s'émoisent vite sur cette crasse de diamant.

L'ami Paul Cottet nous communique un procédé que nous avons expérimenté et qui facilite beaucoup ce travail.

Prendre un peu de potasse (que vous trouverez chez le droguiste) et la faire dissoudre dans de l'eau chaude. Avec une brosse dure (chiendent), brosser la place avec cette dissolution. Ne pas trop mouiller pour éviter le gâchis. Au bout d'un moment, lorsque la place a eu le temps de s'imprégné suffisamment, rácler avec un outil quelconque (acier ou morceau de verre). Avec une peine bien moindre, vous recueillerez une quantité de poudre bien plus grande.

Autant que possible, servez-vous d'une brosse usagée, et évitez de toucher l'eau de potasse qui pourrait provoquer des brûlures.

POURQUOI LA VIE EST CHÈRE

Une histoire de haricots et de carottes !

Le journal *l'Agriculture du Centre* vient de publier l'information suivante sur « *La vie chère* ». Nous la publions, car nous la jugeons pleine d'enseignement et justifiant tout ce que nous avons dit jusqu'ici à ce propos :

Lorsqu'on examine le prix des légumes dans les grandes villes, et notamment à Paris, on met souvent en cause les producteurs.

On oublie trop généralement la part des intermédiaires.

Un de nos lecteurs de Sully-sur-Loire nous soumet, à cet égard, un document édifiant.

C'est tout bonnement le duplicata de vente qui lui a été envoyé par un mandataire aux Halles.

Notre maraîcher avait envoyé aux Halles un panier de haricots et cinq paniers de carottes.

Voici, d'ailleurs, le détail de la vente :

1 panier haricots 7 k. 500 à 230 fr.	17.25	
5 paniers carottes 80 k. à 20 fr.	16 "	
Total.....		33.25

A déduire :

Frais transports bruts 116 k.....	15.40
Retour d'emballages vides.....	2.10
Commission.....	3.35
Manutention.....	2.40
Correspondance.....	0.25
Location de colis.....	4.85
Total.....	28.35

Reste net 33.25 — 28.35 = 4 fr. 90 pour 87 k. 500 de légumes.

Tous les boniments pour accroître la production ne prévaudront pas contre cette petite note.

Sur un total de 33 fr. 25 le transporteur empêche 17 fr. 50, c'est-à-dire plus de la moitié.

Le mandataire se réserve 6 fr., et il laisse généralement 4 fr. 90 au producteur.

Il fera chaud sans doute quand notre maraîcher de Sully expédiera encore quelque chose aux Halles !

Est-ce que les pouvoirs publics ne devraient pas longuement méditer cette anecdote typique et malheureusement vécue, qui éclaire d'un jour singulier le problème de la vie chère ?

De l'*Action Coopérative*.

**

Pour lutter contre le prix trop élevé de la viande, le Gouvernement se propose de faciliter l'importation de la viande frigorifiée et, dans une certaine mesure, du bétail de boucherie. Mais comme il préteud en même temps « ne pas nuire à la reconstitution du cheptel français », c'est-à-dire aux intérêts des éleveurs, il n'y a guère à attendre de toutes les mesures qu'il pourra prendre.

AIDONS-NOUS !!

Plusieurs pilons sont à vendre par divers camarades. Prendre adresses à la Permanence.

A VENDRE 6 dops *Le Rêve* avec leurs pitons, le tout en très bon état. Prix : 300 fr. Prendre adresse à la Permanence.

A VENDRE, pour cause de double emploi : Un moteur « Guyot », 7 chevaux, magnéto « Bosch » ;

Un appareil à gaz (air et gazoline), le tout en très bon état et à des conditions très avantageuses.

S'adresser au b. d. j.

A vendre au bénéfice du RAYON DE SOLEIL

A VENDRE matériel pour diamantaires, provenant de la Coopérative *Les Moulins*, comprenant :

20 places, à vendre en bloc ou par lots de cinq places au minimum.

Tenailles et pinces diverses ; chevillons ; dops (coquilles) ; lampes à pétrole et matériel divers.

Le tout à des prix très avantageux.

Les sommes produites seront versées intégralement à la caisse du *Rayon de Soleil*.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Léon VILLE, Syndicat des Ouvriers Diamantaires, Maison du Peuple, St-Claude.

**

L'annonce du matériel ci-dessus, à vendre au profit du *Rayon de Soleil*, nous a valu plusieurs demandes d'achat d'une ou de deux places destinées à des installations à domicile auxquelles il ne peut être donné satisfaction.

Ne pouvant en aucune façon favoriser l'extension de l'industrie à domicile qui, si elle s'étendait, pourrait devenir un sérieux danger pour notre industrie, et pour éviter des demandes que nous serions désormais dans l'obligation de refuser, le Conseil d'Administration du Syndicat de St-Claude et le Comité de l'Union ont décidé qu'à l'avenir il ne serait donné suite qu'aux demandes comportant au minimum un achat de 5 places,



LE GÉRANT,

Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude